

## PARTICIPEZ AUX BREVETS

### › BREVETS FÉDÉRAUX

100 - 150 - 250 - 350 - 500 - 1 000 km

**A**vec des critères de distance et de gestion des délais, les Brevets fédéraux de cyclotourisme permettent de s'évaluer de manière progressive sur des distances croissantes conséquentes. Ces brevets sont accessibles aux pratiquants réguliers.

DISTANCES	MOYENNE	DÉLAIS	DÉLAI MAXI 5 %	NEUTRALISATION
100 km	16 km/h	6 h 30	7 h	Aucune
150 km	16 km/h	9 h 30	10 h	Aucune
250 km	14 km/h	18 h	19 h	Aucune
350 km	14 km/h	25 h	35 h	8 h
500 km	14 km/h	36 h	55 h	2 fois 8 h
1 000 km	13 km/h	77 h	115 h	4 fois 8 h

Le club organisateur peut moduler les délais de 5 % en plus, en fonction du relief et des conditions atmosphériques ou du dépassement de la distance, avec un temps de neutralisation nocturne pour les parcours importants. Les distances théoriques devront néanmoins être les plus précises possible pour éviter toutes réclamations, sans pour autant être inférieures au kilométrage de base ou être supérieures de plus de 3 %, exceptés le 150 et le 250 km où le dépassement toléré peut atteindre 5 %.

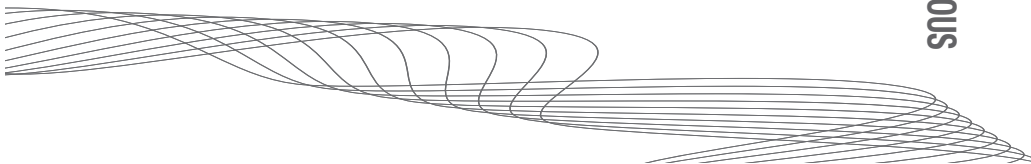
Afin de rendre ce brevet touristique, il est souhaitable que les lieux de contrôles soient associés à des lieux de contrôles de brevets non kilométriques tels que les BPF/BCN ou maison des Parcs naturels.

#### Conditions de participation

Les Brevets fédéraux sont ouverts à tous, mais l'homologation n'est accordée qu'aux licenciés FFCT. Les jeunes de moins de 18 ans peuvent participer, jusqu'au brevet de 250 km, sous condition d'être accompagnés, tout au long du brevet, du représentant légal, ou d'un cadre fédéral.

#### Organisation

Tous les clubs affiliés à la Fédération française de cyclotourisme peuvent prétendre à l'organisation des Brevets fédéraux. Les brevets sont organisables en étoile.



# DES ACTIVITÉS POUR TOUS

## PARTICIPEZ AUX BREVETS

› BREVETS FÉDÉRAUX

### Homologation

Le brevet de 100 km est homologué par le club, les 150/250/350/500 et 1 000 km par le délégué national. Pour obtenir l'homologation, ces brevets devront être inscrits au calendrier national "Où irons-nous ?".

L'arrivée après expiration du délai, l'absence de justification de passage, le non-respect des dispositions ci-dessus et plus généralement de la réglementation fédérale entraînent ipso facto le refus d'homologation du brevet.

Les dispositions relatives à tous les brevets soumis à l'homologation de la fédération sont applicables au présent brevet.

### Contrôle

Les contrôles seront apposés à l'aide d'un tampon humide portant le nom de la localité ou du lieu de contrôle exclusivement (les tampons club ne sont pas admis). Les lieux de ceux-ci seront judicieusement sélectionnés et positionnés afin qu'ils obligent les participants à réaliser la distance totale du brevet et que les participants puissent recueillir leur preuve de passage à toute heure de la journée. Dans le cas où cela se révélerait impossible, une carte postale signée du participant sera postée du point de contrôle. Il devra alors, en tout état de cause, préciser lors de l'envoi des cartes à l'homologation, le motif de l'impossibilité.

Une photo prise avec l'ensemble des participants, sauf celui prenant la photo, peut également justifier le passage.

Les pointages ne sont pas autorisés pendant les neutralisations nocturnes.

### Assistance

Les voitures suiveuses sont strictement interdites.

### Carte de route

Seules les cartes de route acquises auprès de la Boutique fédérale seront homologuées.

### Insigne-souvenir

Les insignes-souvenirs de chaque brevet pourront être commandés au siège fédéral au moyen du bordereau délivré avec l'homologation par le délégué national.

### CHALLENGE DE FRANCE



*Tous les Brevets fédéraux inscrits au calendrier national "Où irons-nous ?" sont pris en compte pour le Challenge de France.*

### DÉLÉGUÉ FFCT

#### Serge Palat

46, place des Lavandes  
79290 Argenton-l'Église

☎ 05 49 67 13 48

✉ [brevets.federaux@ffct.org](mailto:brevets.federaux@ffct.org)